Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 015-211500491-20250412-12042025_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : Commune de Cheylade

Date de Convocation : 01.04.2025	Décisions N : 12.04.2025-02	Membres : En Exercice : 10 Présents : 0 Votants : 10 procuration

Le

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de RAYNAL Christophe.

Etaient présents : RAYNAL Christophe, MARONNE Pierre, MONTMALIER Thierry, , LAVERGNE Claude, ,AMADIEU Maryse, , Pierre LIADOUZE .

Etaient excusés : PISSAVY Thomas (procuration Pierre MARONNE)

Etaient absents : Aurélie DOUHET Mélanie CHALVIGNAC, RODDE Jean-Yves

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 168 060.35€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 90 931.84€

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 104571.70€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 112 447.94€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 138 100.00€
En recettes pour un montant de : 73 455.00€

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 128 133.65€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 128 133.65€

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 75 246.13€

Extrait certifié conforme,
Fait à Commune de Cheylade, le 14/04/2024

Christophe RAYNAL
Le Maire,

MAIRIE DE CHEYLADE (Cantal) R.F.